

# QUELLES MISSIONS POUR LES BIBLIOTHÈQUES DÉPARTEMENTALES DE PRÊT ?

---

En 1995, les bibliothèques départementales de prêt ont fêté leur cinquantenaire. Ce fut l'occasion de retracer l'historique, de dresser les bilans, de mesurer l'évolution de ces services et la place qu'ils ont acquise dans le développement de la lecture publique en France<sup>1</sup>. Il semble opportun maintenant de s'interroger sur le rôle et les missions des bibliothèques départementales de prêt, plus de dix ans après leur transfert aux départements, et d'esquisser quelques perspectives pour la prochaine décennie. C'est une entreprise difficile qui supposerait, à l'échelon national, une enquête approfondie, dépassant de beaucoup le cadre de cet article. Cette contribution ne prétend donc pas à l'exhaustivité, ni à l'objectivité d'une analyse scientifique. Elle s'appuie essentiellement sur les données rassemblées pour la publication du *Guide des bibliothèques départementales de prêt*, sur les articles publiés dans *Transversales*<sup>2</sup>, sur les discus-

sions et les enquêtes réalisées au sein de l'Association des directeurs de bibliothèques départementales de prêt.

## Les missions

---

Chercher à définir les missions des bibliothèques départementales de prêt après 50 ans d'existence peut sembler superflu, insolite. Mais, paradoxalement, il n'est pas simple de répondre à cette question. Tout d'abord, parce qu'il n'existe pas de texte législatif ou réglementaire qui définisse ces missions. Ensuite, s'il y a eu transfert aux départements des services BDP, accompagné d'un transfert de moyens<sup>3</sup>, il n'y a pas eu véritablement transfert de compétence ni de missions.

Il est donc intéressant de voir comment les départements ont fait fructifier cet héritage. Se sont-ils contentés d'accueillir la dot, et de poursuivre l'action entreprise ? Au contraire, ont-ils repensé les missions dans une nouvelle perspective plus adaptée à la réalité locale, ont-ils donné une nouvelle impulsion ? En analysant les documents de présentation d'un grand nombre de bibliothèques départementales de prêt, on pourrait articuler leurs missions autour de quelques principes essentiels qui sont

MARTINE BLANCHARD

Bibliothèque  
départementale de prêt  
d'Eure-et-Loir

---

1. *Le livre en campagne, bibliothèques départementales en jeu : actes du colloque du cinquantenaire Centre Georges Pompidou, 13-14 novembre 1995*, ADBDP, 1996.

2. *Transversales*, publication de l'Association des directeurs de bibliothèques départementales de prêt.

3. Décret du 20 janvier 1996, conformément à la loi de décentralisation du 22 juillet 1983.



Les tout premiers bibliobus

© BDP de la Haute-Vienne

énoncés : promouvoir le livre et la lecture dans les communes de moins de 10 000 habitants et aider à la création de bibliothèques en zone rurale, garantir l'accès aux livres et autres documents aux habitants quel que soit leur lieu d'habitation. Mais, l'application de ces grands principes, partagés par la quasi-totalité des bibliothèques départementales de prêt, aboutit à une diversité extrême des pratiques, et l'on pourrait dire qu'il y a « *autant de politiques de la lecture que de départements* »<sup>4</sup>. C'est donc par l'interrogation et la confrontation de ces différents points de vue : l'évolution historique, les fondements généraux et les pratiques

actuelles, que l'on peut tenter de dégager ce qui, dans la diversité des expériences locales, apparaît comme des axes consensuels d'interventions et des pistes pour l'avenir.

### Évolution des missions

En l'absence de texte législatif et sans refaire tout l'historique des bibliothèques départementales de prêt, il peut être cependant utile, pour expliquer les situations actuelles, de se pencher sur les seuls textes officiels les concernant : l'ordonnance de 1945, texte fondateur, et les deux circulaires de la Direction du livre et de la lecture<sup>5</sup>, pour dégager les grands principes qui ont présidé au fonctionnement de ces services pendant quarante ans.

Très marquée par le contexte de pénurie de l'après-guerre, l'ordonnance de 1945 définit, dans ses préambules, les

grandes lignes d'action : elle fixe l'assise territoriale des bibliothèques centrales de prêt : le département ; elle instaure le partenariat avec les petites communes, à qui il faut venir en aide pour « *entretenir une bibliothèque publique* » (le seuil d'intervention est alors de 15 000 habitants) ; elle assigne un rôle de diffusion, de « *ravitaillement* » au moyen du bibliobus qui effectue des dépôts de livres.

La faiblesse des moyens : peu de livres, des locaux exigus, des bibliobus peu spacieux, et le souci de desservir les zones les plus rurales obligent ces bibliothèques pionnières à faire preuve de militantisme, d'imagination et d'adaptation. Dès l'origine, la desserte des zones rurales s'appuie largement sur le bénévolat des instituteurs-secrétaires de mairie, ce qui induit forcément une connotation très scolaire à la diffusion des livres, destinée pourtant à l'ensemble du public. Cependant, le mode de

4. Jean-Sébastien Dupuit, « L'aménagement du territoire du livre et de la lecture », *Actes du colloque du cinquantenaire*, p. 7-14.

5. Circulaires du 17 juillet 1978 et du 1<sup>er</sup> août 1985.



© BDP de l'Ardèche  
Photo Sylvie Crolard

Les BDP offrent des documents variés et adaptés aux besoins des lecteurs

desserte se diversifie : dépôts de caisses, puis aménagement des bibliobus pour présenter les livres aux responsables des bibliothèques, et prêt direct aux lecteurs et aux scolaires.

La circulaire de 1978, tentant de limiter le poids des dessertes scolaires dans l'activité des bibliothèques centrales de prêt, met l'accent sur le développement de la lecture publique et la desserte de tous les publics. La notion de bibliothèques-relais, gérée par des responsables formés, reposant sur un engagement de la commune, est mise en avant.

Ce type de desserte sera repris et privilégié dans la circulaire de 1985. La tendance dominante devient celle du réseau de bibliothèques, la bibliothèque départementale de prêt étant le fédérateur, la force de rééquilibrage, l'ordonnateur de l'ensemble des bibliothèques qu'elle dessert. Cependant, cette tendance n'est pas hégémonique. Ainsi, il existe dans de nombreuses BDP, notamment les plus anciennes, une superposition de différentes pratiques de desserte : petits dépôts dans des classes, prêts directs dans les écoles et pour tout public, dépôts dans des armoires, pratiques héritées du passé, qui tendent à disparaître, et, parallèlement, création

de véritables bibliothèques municipales. Toutes, cependant, partagent le souci de rendre cohérent leur réseau et de l'adapter aux conditions de leur département.

Ancrées dans la réalité des zones rurales, les bibliothèques départementales de prêt ont dû s'adapter d'autre part aux évolutions, aux bouleversements qui ont marqué le monde rural depuis cinquante ans. En 1946, les communes rurales comptaient 26,9 millions d'habitants, dont 26 % d'agriculteurs. Cette société rurale était marquée par son attachement aux traditions, par un certain isolement, et une faible mobilité.

A l'heure actuelle, 29,3 millions de personnes habitent dans les 35 744 communes de moins de 10 000 habitants (recensement de 1990). Et, s'il existe des régions dites de « rural profond », la grande majorité est constituée de « zones périurbaines ». La composition sociologique de ces zones rurales est complètement modifiée : 20 % des

actifs sont des agriculteurs, 40 % des cadres moyens ou employés, 30 % des ouvriers, auxquels s'ajoutent des nouveaux retraités, un afflux de citadins venus s'installer à la campagne, des étudiants qui rentrent le week-end, et des touristes dans de nombreuses régions<sup>6</sup>. Ces populations ont accès aux mêmes sources d'information que les citadins, elles se déplacent facilement (pour 70 à 80 % d'entre elles) pour se

**LA TENDANCE  
DOMINANTE  
DEVIENT CELLE  
DU RÉSEAU  
DE BIBLIOTHÈQUES,  
LA BIBLIOTHÈQUE  
DÉPARTEMENTALE  
DE PRÊT ÉTANT  
LE FÉDÉRATEUR,  
LA FORCE  
DE RÉÉQUILIBRAGE,  
L'ORDONNATEUR  
DE L'ENSEMBLE  
DES BIBLIOTHÈQUES  
QU'ELLE DESSERT**

rendre au travail, au lycée, au supermarché. On peut affirmer qu'il n'y a plus véritablement de différence ni d'opposition entre le monde rural et le monde urbain<sup>7</sup>.

Cette nouvelle composition sociale et ces nouveaux modes de vie en zones rurales ont considérablement modifié et diversifié les attentes et les exigences des publics. Cela a conduit les bibliothèques départementales de prêt à offrir des documents variés et adaptés aux besoins des lecteurs, ce

6. Robert CHAPUIS, « Les campagnes françaises : mythes et réalités », *Actes des journées d'étude de Chambéry, novembre 1992*, ADBDP, 1993.

7. Jean VIARD, « Rural-urbain, une opposition qui évolue », *Actes du colloque du cinquantiennaire*, p. 49-63.

qui rend leurs collections tout à fait comparables aux fonds encyclopédiques d'une bibliothèque municipale de grande ville, exception faite des fonds anciens.

### **Missions actuelles**

Les missions actuelles des bibliothèques départementales de prêt s'organisent autour de deux axes : une logique de distribution et une offre de prestations de services, dans une perspective de réseau solidaire.

#### ***Logique de distribution***

Du « ravitaillement » initial à la desserte actuelle, l'activité quotidienne des bibliothèques départementales de prêt s'apparente à celle d'entreprises de logistique, comme en témoigne le vocabulaire des « bédépistes » : itinérance, flotte de bibliobus, quai de chargement, planning de tournées, navettes, taux de rotation... Les bibliothèques départementales de prêt agissent bien comme « centrales » de diffusion des biens culturels. En 1995, leurs collections comptent : 21 millions de livres, 1,4 million de documents sonores dans 84 BDP, 145 000 vidéos dans 36 BDP. Plus de 19 millions de documents essaient dans 30 000 points de desserte.

Le souci de desservir les lecteurs partout où ils se trouvent aboutit à une mosaïque de pratiques correspondant aux particularismes de chaque département : médiathèques de pays (Drôme) et annexes ouvertes au public, relais de prêt (Gironde), bibliothèques intercommunales (Saône-et-Loire, Maine-et-Loire), développement des bibliothèques centres de ressources, avec dépôts permanents d'ouvrages de référence, multiplication de points-lecture de proximité, accueil des responsables dans les locaux de la bibliothèque départementale pour le choix sur place, prêts directs pour les documents sonores dans les bourgs-centres (Ardèche), desserte des collèges (Yvelines), desserte scolaire réaffirmée et assumée (Indre-et-

Loire), desserte des maisons de retraite et recrutement de personnel spécialisé en gériatrie (Ardèche), mise en place de navettes ou portage des réservations (Saône-et-Loire, Aube), prêt direct aux lecteurs dans les plus petites communes (Jura). Tous ces modes d'intervention peuvent être prédominants, ou largement combinés à l'intérieur d'un département, pour aboutir à des architectures de réseaux complexes et ramifiés, au service des communes.

A cette logique de distribution de plus en plus efficace, s'est ajoutée une mission d'ingénierie culturelle et de prestations de services, destinée à assurer un développement qualitatif des bibliothèques mises en place.

#### ***Prestations de services***

Les activités d'animation (diffusion de spectacles, d'expositions, organisation de fêtes du livre...) ont, depuis les années 1975-1980, contribué à faire des bibliothèques-relais des lieux de vie culturelle et d'échanges, souvent les seuls dans les communes rurales. Les bibliothèques départementales de prêt continuent d'assurer un rôle de diffusion et aident, de plus en plus, les communes à réaliser elles-mêmes leurs propres animations culturelles, la bibliothèque départementale de prêt servant de support logistique, de diffusion de l'information et parfois de support financier. De façon générale, les BDP ont su trouver une articulation avec d'autres services culturels (musique, théâtre, danse) pour une meilleure diffusion culturelle dans les départements. Mais c'est surtout la formation des responsables des bibliothèques-relais qui est et restera un des axes forts des missions des bibliothèques départementales de prêt. Celles-ci, services départementaux de lecture publique, reposent en effet sur l'action de milliers de personnes qui gèrent localement les bibliothèques, pour la plupart bénévolement, ce qui a souvent engendré une image dévalorisée de leurs activités.

Or, la reconnaissance des bénévoles et de leur statut au sein de la vie communale a été un objectif affirmé des bibliothèques départementales de

prêt, qui ont largement approuvé la *Charte des bibliothécaires volontaires*, rédigée par le Conseil supérieur des bibliothèques en 1993. Cette reconnaissance passe notamment par leur formation et leur qualification. La formation dispensée par les bibliothèques départementales de prêt aux responsables des bibliothèques repose sur des exigences professionnelles qui garantissent sa qualité, que ce soit dans le cadre des formations ABF (Association des bibliothécaires français) ou des programmes annuels de chaque bibliothèque.

**LE SOUCI  
DE DESSERVIR  
LES LECTEURS  
PARTOUT OÙ  
ILS SE TROUVENT  
ABOUTIT À  
UNE MOSAÏQUE  
DE PRATIQUES  
CORRESPONDANT  
AUX  
PARTICULARISMES  
DE CHAQUE  
DÉPARTEMENT**

Bien des bénévoles n'ont rien à envier à des professionnels rémunérés, quant à leurs compétences, leur motivation, et leur dynamisme. Les débats, qui ont pu agiter la profession, concernant la dichotomie bénévoles/professionnels sont donc largement dépassés maintenant. L'opposition n'est plus entre personnes rémunérées et bénévoles, mais entre personnes formées et personnes sans qualification.

Une plus grande qualification des responsables engendre un meilleur ser-



© Bibliothèque départementale de prêt de l'Ardèche

« La lecture : les chemins de la liberté »

vice rendu auprès des lecteurs, et des exigences plus grandes vis-à-vis de la bibliothèque départementale aboutissant à une amélioration qualitative du réseau de bibliothèques. De façon concomitante, la création d'emplois de professionnels pour encadrer les équipes de bénévoles a été encouragée dans les communes de plus de 2 000 habitants, ou dans des communes plus petites, quand le fonctionnement et l'activité de la bibliothèque l'exigeaient.

Il serait intéressant d'évaluer le nombre et le type d'emplois créés à l'échelon national, pour mesurer l'impact des bibliothèques départementales de prêt dans la création de ces emplois de proximité. Il faut regretter toutefois la difficulté à recruter des professionnels (assistant ou assistant de conservation) surtout en zone rurale, difficulté qui conduit souvent à confier la responsabilité d'établissement à des agents du patrimoine, qualifiés et diplômés (DUT Métiers du livre par exemple), dont les compétences ne sont pas reconnues à leur juste valeur.

### ***Partenariat avec les communes***

Le dernier secteur d'activité des bibliothèques départementales de prêt, surtout développé depuis la décentralisation et sans doute le plus porteur dans l'avenir, concerne le partenariat avec les communes.

La décentralisation a laissé aux départements la liberté de définir des politiques de lecture publique, ambitieuses pour certains, reposant sur des plans pluriannuels de développement (53 BDP) et/ou sur des conventions de partenariat avec les communes (86 BDP), accompagnées de mesures incitatives (90 BDP) : subventions pour la construction des locaux, l'équipement en mobilier, l'informatisation, la création d'emplois, ou l'acquisition d'ouvrages. Interface entre le conseil général et les communes, les BDP ont un rôle très important à jouer, comme force de proposition auprès du conseil général, et comme interlocuteurs auprès des communes, chargés de négocier, d'inciter et d'aider à la réalisation des projets.

La mission des bibliothèques départementales de prêt est bien d'accompagner les bibliothèques dans leur développement, de construire un réseau de bibliothèques cohérent et hiérarchisé, reposant sur des bibliothèques-ressources de plus en plus autonomes, et des bibliothèques de proximité, la bibliothèque départementale de prêt assurant le soutien logistique, le rééquilibrage des collections, la formation, la diffusion des documents, la coopération et les échanges.

### ***Place des BDP au sein des services départementaux***

Solidement ancrées dans le territoire départemental, ayant suivi et accompagné les importantes évolutions socio-économiques des zones rurales, les bibliothèques départementales de prêt sont maintenant reconnues comme les services de lecture publique des conseils généraux, qui les ont intégrées généralement comme une de leurs compétences obligatoires.

La décentralisation a eu un effet moteur dans le développement des bibliothèques départementales de prêt. Les conseils généraux ont eu à cœur de doter les services de moyens qu'ils n'avaient jamais eus de la part de l'État, tant en personnel qu'en crédits de fonctionnement et en véhicules, pour répondre aux besoins de leurs publics.

Il serait cependant utile de nuancer ces propos optimistes et d'analyser les différents degrés d'implication des bibliothèques départementales de prêt dans les politiques des départements, ainsi que la volonté plus ou

**LA POLITIQUE  
CULTURELLE,  
ET NOTAMMENT  
LA POLITIQUE DE  
LA LECTURE,  
DOIT CONSTITUER  
UN AXE FORT  
ET RECONNU  
DES POLITIQUES  
DE DÉVELOPPEMENT  
DES CONSEILS  
GÉNÉRAUX**

moins grande des conseils généraux d'intégrer ces bibliothèques dans leurs services. Il existait, au moment de la décentralisation, de grandes disparités d'un département à l'autre, dues à l'histoire des bibliothèques départementales de prêt, même si l'État a eu la volonté de les « remettre à niveau » par une politique volontariste et incitative (construction des bâtiments, aide à la création d'emplois...). Ces disparités ont pu s'atténuer, mais elles persistent, d'autres se sont créées ou accentuées. Certaines

bibliothèques restent largement sous-équipées pour faire face aux besoins des habitants à desservir.

Ailleurs, certaines dérives sont apparues et suscitent des inquiétudes réelles. Dans certains cas, on peut craindre le détournement de la mission première des bibliothèques départementales de prêt (desserte des bibliothèques) au profit d'associations. Dans cinq d'entre elles, les conseils généraux ont supprimé les postes de conservateurs de bibliothèque à la direction et nommé des personnels administratifs à leur place, ou bien ont rattaché directement la bibliothèque à un service du conseil général.

Ces situations, heureusement exceptionnelles, nous amènent à rester vigilants et à souhaiter qu'un cadre législatif vienne garantir la position des bibliothèques départementales de prêt au sein des départements, et définir leurs missions. Car il est important de faire reconnaître le rôle des BDP comme étant le service départemental de la lecture, ainsi que les compétences professionnelles des personnels, à tous les niveaux, et notamment aux postes de direction. Cela implique aussi que les bibliothèques départementales s'affirment comme service de référence en matière de lecture, et évitent l'isolement pour chercher des congruences avec les différents secteurs qui relèvent de la compétence des conseils généraux.

Ainsi, plusieurs d'entre elles ont entrepris des actions globales et transversales au sein des conseils généraux, notamment avec les services sociaux, autour de la lutte contre l'illettrisme (Meurthe-et-Moselle), la desserte de quartiers difficiles (Val-d'Oise), envers la petite enfance : formations des assistantes maternelles (Eure-et-Loir), ou la desserte des personnes âgées (programme bleu de l'Ardeche), pour n'en citer que quelques-unes. Mais ces pratiques restent encore assez marginales.

Il semble cependant que, tant pour l'affirmation des bibliothèques départementales et leur reconnaissance au sein des services départementaux, que pour l'efficacité des services ren-

dus aux usagers, le décloisonnement et le travail en commun sur des objectifs convergents soient une perspective à développer. En effet, à un moment où il est difficile de mobiliser des ressources, il faut éviter la marginalisation des bibliothèques départementales de prêt, car la tentation pourrait être grande alors d'amputer leurs moyens en faveur d'autres priorités. La politique culturelle, et notamment la politique de la lecture, doit constituer un axe fort et reconnu des politiques de développement des conseils généraux.

**Aménagement du territoire**

L'exposition réalisée à l'occasion du cinquantenaire des bibliothèques départementales de prêt s'intitulait : « Les BDP, 50 ans d'aménagement culturel du territoire »<sup>8</sup>. Tant il est vrai, que, dès leur création, elles ont eu pour vocation de desservir un territoire, de s'y adapter et de contribuer à le structurer.

Bien avant que ne soient avancés les principes d'aménagement du territoire, et que ne soit créée la DATAR (Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale), le souci de prendre en compte les réalités du terrain, les disparités des régions, les données humaines et économiques locales a conduit les bibliothèques départementales de prêt à décliner la vision unificatrice des directives de l'État en une variété de pratiques locales. La décentralisation n'a fait que renforcer cette tendance, laissant aux départements toute liberté pour inventer de multiples modes d'intervention et répondre au mieux à la diversité des situations. Selon la loi du 4 février 1995 (dite « loi Pasqua »), la politique d'aménagement et de développement du territoire « a pour but d'assurer à chaque citoyen l'égalité des chances sur l'ensemble du territoire et de créer les

8. *Les Bibliothèques départementales de prêt : 50 ans d'aménagement culturel du territoire*, sous la direction de Bertrand CALENGE, ADBDP. Parution prévue en septembre 1997.

conditions de leur égal accès au savoir ».

Les grandes notions mises en avant pour l'aménagement du territoire recourent parfaitement les modes d'action et les principes de fonctionnement mis en pratique par les bibliothèques départementales : maillage du territoire, service de proximité, réseau hiérarchisé fondé sur la complémentarité des équipes-

**LES BDP ONT  
DONC UN RÔLE  
IMPORTANT  
À JOUER DANS  
LA RÉFLEXION ET  
LA MISE EN PLACE  
DU SCHÉMA  
DIRECTEUR  
DE L'AMÉNAGEMENT  
DU TERRITOIRE  
CONCERNANT  
LES ÉQUIPEMENTS  
CULTURELS**

ments, la solidarité et la coopération intercommunale, émergence de nouveaux emplois, type « médiateurs du livre », maintien du lien social, lutte contre les exclusions, polyvalence des services publics. Les bibliothèques départementales de prêt se trouvent ainsi au cœur des grands débats actuels et apportent des réponses concrètes et pragmatiques aux questions de notre temps.

Les redistributions en territoires, en « pays » prévus dans la « loi Pasqua », et le développement plus ou moins rapide de l'intercommunalité sont également les interrogations qui se

poseront aux bibliothèques départementales dans l'avenir. Ces perspectives amènent à remettre en question la pertinence des champs de compétence actuels, le découpage administratif ne recouvrant pas forcément les dynamiques locales. Le seuil d'intervention des bibliothèques départementales de prêt, généralement fixé à 10 000 habitants, peut être discuté. Cette limite arbitraire a d'ailleurs été déjà remise en cause dans certains départements. Ainsi, la Seine-Maritime conçoit sa politique de desserte de la bibliothèque jusqu'à 25 000 habitants, le département du Val-d'Oise étend ses interventions en matière de lecture publique à l'ensemble du département, en recherchant la coopération entre tous les types de bibliothèques.

De plus, ce seuil des 10 000 habitants n'est souvent plus pertinent quand il s'agit de bibliothèques intercommunales de zones rurales ou périurbaines, qui peuvent desservir des populations dépassant largement ce seuil, ou lorsque de petites communes jusque-là desservies par la bibliothèque départementale se trouvent intégrées à un district ou une communauté de communes, qui inclut une médiathèque centrale dans une ville de plus de 10 000 habitants. Les BDP sont donc confrontées à des questions complexes de structure de territoire, et de desserte. Comment concilier le service de proximité et éviter la dispersion des moyens ? Peut-on « oser le désert »<sup>9</sup> dans les petites communes, et privilégier des bibliothèques dans les bourgs-centres ? Comment faire avec l'émiettement des communes (40 % d'entre elles ont moins de 200 habitants) ?

La coopération à tous les niveaux est une des réponses, la plus réaliste sans doute, pour articuler une offre globale de qualité à une desserte locale : coopération intercommunale, coopération bibliothèque départemen-

tale/bibliothèque municipale des villes de plus de 10 000 habitants.

Les bibliothèques départementales de prêt s'inscrivent plus généralement dans les politiques culturelles de développement local, et peuvent être l'élément fédérateur d'un projet de territoire. Elles ont donc un rôle important à jouer dans la réflexion et la mise en place du schéma directeur de l'aménagement du territoire concernant les équipements culturels, qui devrait être mis en chantier. La place qu'elles pourront et sauront y prendre est un défi important dans les années futures : c'est l'enjeu de la prochaine décennie.

**Informatisation  
et nouvelles technologies  
de l'information**

Soucieuses de pouvoir gérer, et de localiser leurs collections dispersées aux quatre coins des départements, les bibliothèques départementales de prêt se sont dotées de systèmes informatiques adaptés à leurs besoins (80 BDP informatisées sur 96). Leur informatisation n'a pas été conçue en terme de gestion interne d'un service central. Dans ce domaine aussi, la notion de réseau départemental a été prédominante pour le choix des logiciels, et la mise en place des services : consultation de la base bibliographique sur minitel ou PC, *via* un modem, messageries, réservations à distance par les bibliothèques du réseau.

L'informatisation des bibliothèques-relais est également bien amorcée et va aller en s'amplifiant. Là encore, le rôle des bibliothèques départementales auprès des communes est très important : conseils, aide à la rédaction des cahiers des charges, formation au catalogage informatisé.

Contrairement à ce que l'on pouvait penser ou espérer<sup>10</sup>, et à ce qui s'est

9. Jacques LEVY, « Oser le désert ? Des pays sans paysans », *Sciences Humaines. Hors série : les nouveaux espaces ruraux*, n° 4, février-mars 1994.

10. Jean GRAFTEAUX, Marie-Christine PASCAL, Bernard VOLTZENLOGEL, *L'informatisation des bibliothèques : vers un réseau départemental ?* ADBDP, 1994.

mis en place chez nos homologues québécois<sup>11</sup>, il ne semble pas que la tendance soit à la création de bases bibliographiques départementales gérées par les bibliothèques départementales, à partir d'un logiciel commun et instituant le catalogage partagé entre toutes les bibliothèques du réseau. Les communes restent libres de leur choix, et les bibliothèques-relais s'équipent généralement de logiciels différents, quelquefois une dizaine dans un même département.

Les communes sont alertées sur la nécessité de choisir un logiciel compatible avec celui de la bibliothèque départementale, et respectant le format d'échange international. De plus, cette situation a conduit l'ADBDP, l'ABF et la FULBI (Fédération des utilisateurs de logiciels de bibliothèque) à faire adopter une recommandation pour normaliser les fournitures de notices bibliographiques accompagnant le prêt ou le dépôt de documents. On peut espérer qu'à l'avenir, la constitution de bases bibliographiques départementales pourra s'effectuer grâce à des logiciels d'intégration, rendant possible la mise en place d'un espace documentaire commun, basé sur la complémentarité et la coopération des équipements.

Enfin, les bibliothèques départementales de prêt ont à se situer dans le développement des nouvelles technologies de l'information. Elles ne peuvent ignorer les espoirs et les interrogations que les nouvelles technologies de l'information soulèvent dans les nouveaux modes d'accès au savoir. L'interrogation des banques de données, la navigation sur Internet, la consultation en ligne des textes numérisés de la Bibliothèque nationale offriront des possibilités immenses. Les BDP sont confrontées ici aux mêmes pro-



© Bibliothèque départementale de prêt de Saône-et-Loire

« Les BDP ont su s'adapter aux situations locales »

blèmes que les autres bibliothèques publiques : dans quelles conditions rendre accessible à tous ces « bibliothèques virtuelles » ?

Et dans le réseau des bibliothèques départementales de prêt, comment faire se croiser les « autoroutes de l'information » et les chemins vicinaux des points-lecture de proximité ?

Le désenclavement des zones rurales et l'accès de tous aux sources d'information passent nécessairement par cette approche.

### Un formidable essor

Longtemps associée à la seule diffusion des livres en zones rurales, au moyen des bibliobus, l'image « véhiculée » sur les bibliothèques départementales de prêt a souvent été passéiste et anachronique. Le formidable essor de ces bibliothèques, depuis la décentralisation en particulier, tend à prouver au contraire que ces services ont su faire preuve d'in-

novation et d'adaptation aux situations locales les plus diverses. Elles ont tissé un maillage très ramifié d'équipements de lecture publique, qui irrigue de façon cohérente chaque territoire desservi.

Acteur du développement local, tête de réseau départemental, les bibliothèques départementales de prêt doivent réussir maintenant l'articulation avec les réseaux documentaires plus vastes, tant régionaux qu'internationaux. La politique d'aménagement du territoire, le développement des nouvelles technologies et la volonté de coopération devraient rendre possible cette relation « de la plus petite bibliothèque à la plus grande »<sup>12</sup>, et l'inscription des bibliothèques départementales de prêt dans la carte documentaire nationale.

Jun 1997

11. Programme Biblio-Tel, avec le logiciel Multilis, CRSBP des Laurentides.

12. Titre du congrès national de l'ABF, Paris, 1996.